

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 3 MARS 2020

PRESENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE, Adjoint, Mmes PICHAUREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, M. ARENAS, Mme BEAUCHAUD, M. CARRERE, Mme FOURQUET, MM. WILS, RAMALHO, SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, LARTIGUE, CONEJERO, Mmes SEBBAH, LATASTE

ABSENTS/EXCUSES : M. GOUGE (pouvoir à M. le Maire), Mmes ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à Mme LEMBEZAT), BOUBARNE (pouvoir à M. DESPLAT), M. ROUMILLY (pouvoir à Mme LATASTE)

ABSENTE : Mme BATBEDAT

SECRETAIRE DE SEANCE: M. WILS

20 – 15 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, Maire-adjoint :

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette, doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Ce rapport donne lieu à un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) au sein de l'assemblée délibérante dans les conditions fixées par le règlement intérieur de la collectivité.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le DOB représente une étape importante dans la procédure budgétaire de la ville. Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 28 voix pour – 4 abstentions (M. DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, M. ROUMILLY, Mme LATASTE), prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires sur la base du rapport ci-annexé.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 3 mars 2020
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 3 MARS 2020

PRESENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE, Adjoint, Mmes PICHAUREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, M. ARENAS, Mme BEAUCHAUD, M. CARRERE, Mme FOURQUET, MM. WILS, RAMALHO, SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, LARTIGUE, CONEJERO, Mmes SEBBAH, LATASTE

ABSENTS/EXCUSES : M. GOUGE (pouvoir à M. le Maire), Mmes ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à Mme LEMBEZAT), BOUBARNE (pouvoir à M. DESPLAT), M. ROUMILLY (pouvoir à Mme LATASTE)

ABSENTE : Mme BATBEDAT

SECRETARE DE SEANCE : M. WILS

20 – 16 - FOURNITURE DE REPAS INDIVIDUELS POUR LE PERSONNEL DU CENTRE HOSPITALIER D'ORTHEZ – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION

Rapport présenté par Monsieur le Maire :

Depuis quelques années, la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne assure le service des repas des agents du Centre Hospitalier d'Orthez au restaurant municipal.

La convention avec le Centre Hospitalier d'Orthez est arrivée à terme au 16 décembre 2019.

Suite à la demande du Centre Hospitalier d'Orthez, il convient d'établir une nouvelle convention.

Dans ce cadre, il est proposé de fixer le prix unitaire du repas à 4 composants à 6,18 € H.T., soit 6,80 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- fixe le prix unitaire du repas à 6,18 € HT (6,80 € TTC),
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe pour une année, renouvelable deux fois.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 3 mars 2020
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 3 MARS 2020

PRESENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE, Adjoint, Mmes PICHAUREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, M. ARENAS, Mme BEAUCHAUD, M. CARRERE, Mme FOURQUET, MM. WILS, RAMALHO, SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, LARTIGUE, CONEJERO, Mmes SEBBAH, LATASTE

ABSENTS/EXCUSES : M. GOUGE (pouvoir à M. le Maire), Mmes ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à Mme LEMBEZAT), BOUBARNE (pouvoir à M. DESPLAT), M. ROUMILLY (pouvoir à Mme LATASTE)

ABSENTE : Mme BATBEDAT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. WILS

20 – 17 - COMPLEMENT AVANCE SUR SUBVENTION MUNICIPALE 2020 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Rapport présenté par Madame BAYLE-LASSERRE, Maire-adjoint :

Dans l'attente du vote des subventions municipales au budget primitif et afin d'assurer le bon fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au cours des premiers mois de l'année 2020, c'est-à-dire pour permettre la couverture des charges, notamment celles relatives à la rémunération des agents, dépenses obligatoires, le Conseil municipal avait, par délibération 19-177 en date du 18 décembre 2019, proposé d'attribuer une avance prévisionnelle sur subvention d'un montant de 140 000 €.

Vu que les frais de personnel constituent des dépenses obligatoires,

Vu le calendrier pour le vote du budget primitif 2020,

Vu le calendrier pour le traitement de la paie du mois d'avril,

Vu la nécessité financière de compléter le montant de cette avance,

Cette avance complémentaire sera imputée sur les crédits de l'exercice 2020 et versée en tant que de besoin.

Le montant de l'avance complémentaire accordée au C.C.A.S. sera automatiquement intégré au budget 2020, au compte 657362.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **accorde au CCAS, avant le vote du budget primitif 2020, une avance complémentaire sur subvention de 50 000 €,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 3 mars 2020
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 3 MARS 2020

PRESENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE, Adjoint, Mmes PICHAREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, M. ARENAS, Mme BEAUCHAUD, M. CARRERE, Mme FOURQUET, MM. WILS, RAMALHO, SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, LARTIGUE, CONEJERO, Mmes SEBBAH, LATASTE

ABSENTS/EXCUSES : M. GOUGE (pouvoir à M. le Maire), Mmes ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à Mme LEMBEZAT), BOUBARNE (pouvoir à M. DESPLAT), M. ROUMILLY (pouvoir à Mme LATASTE)

ABSENTE : Mme BATBEDAT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. WILS

20 – 18 - FESTIVAL DE MAGIE D'ORTHEZ – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « L'ÂME AGIT »

Rapport présenté par Madame LABORDE, Maire-adjoint :

Dans le cadre de sa politique culturelle et d'animation, la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne va intégrer à sa saison culturelle, la deuxième édition du festival de magie d'Orthez du 15 au 18 octobre 2020.

Il s'agit pour la commune de proposer un temps de découverte dans un esprit festif et familial autour de la magie.

Ce festival, qui s'étendra sur 4 journées, offrira une programmation prestigieuse avec les plus grands représentants de l'art de la magie au niveau national. Il se déroulera au Théâtre Francis Planté.

Des animations gratuites permettront également aux orthéziens et visiteurs de passage de profiter de la dynamique impulsée par cet événement : expositions, animations de rue etc.

Les services municipaux intervenant dans les secteurs de la culture et de la jeunesse serviront de relais pour mettre en place des actions de sensibilisation et de médiation en direction du jeune public.

Afin de proposer cet événement, la commune s'associe à l'association « l'Âme Agit » avec laquelle elle va signer une convention de partenariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne et l'association « l'Âme Agit » définissant les modalités d'organisation et les engagements financiers et techniques permettant le bon déroulement de ce festival de magie.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 3 mars 2020
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 3 MARS 2020

PRESENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE, Adjoint, Mmes PICHAUREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, M. ARENAS, Mme BEAUCHAUD, M. CARRERE, Mme FOURQUET, MM. WILS, RAMALHO, SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, LARTIGUE, CONEJERO, Mmes SEBBAH, LATASTE

ABSENTS/EXCUSES : M. GOUGE (pouvoir à M. le Maire), Mmes ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à Mme LEMBEZAT), BOUBARNE (pouvoir à M. DESPLAT), M. ROUMILLY (pouvoir à Mme LATASTE)

ABSENTE : Mme BATBEDAT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. WILS

20 – 19 - FETES D'ORTHEZ 2020 – TARIFS PARTENARIAT COMMUNICATION – PUBLICITÉ

Rapport présenté par Madame LABORDE, Maire-adjoint :

Dans le cadre de l'organisation des fêtes, la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne commercialise, en régie directe, la communication sur différents supports publicitaires (programme, affiches, spots publicitaires, sets de tables et présentations diverses).

Considérant qu'il convient d'en déterminer les tarifs pour l'année 2020,

Il est proposé au Conseil municipal les tarifs suivants :

LIBELLE TARIFS	TARIF HT 2019	TARIF TTC 2019	TARIF HT 2020	TARIF TTC 2020
programme des fêtes - 1/8 page	180,00 €	216,00 €	180,00 €	216,00 €
programme des fêtes - 1/4 page	360,00 €	432,00 €	360,00 €	432,00 €
programme des fêtes - 1/4 page 1ère ou der de couverture	450,00 €	540,00 €		
programme des fêtes - 1/4 page 2ème ou avant der de couverture			450,00 €	540,00 €
programme des fêtes - 1/2 page	640,00 €	768,00 €	640,00 €	768,00 €
programme des fêtes - 1/2 page 1ère ou der de couverture	800,00 €	960,00 €		
programme des fêtes - 1/2 page 2ème ou avant der de couverture			800,00 €	960,00 €
programme des fêtes - page entière	1 100,00 €	1 320,00 €	1 100,00 €	1 320,00 €
programme des fêtes - page entière 2ème ou avant der de couverture			1 250,00 €	1 500,00 €
programme des fêtes - page entière 1ère ou der de couverture	1 250,00 €	1 500,00 €		
programme des fêtes - page entière couverture	1 400,00 €	1 680,00 €	1 400,00 €	1 680,00 €
logo affiche fêtes	700,00 €	840,00 €	700,00 €	840,00 €
logo affiche corrida	700,00 €	840,00 €	700,00 €	840,00 €
citation	20,00 €	24,00 €		
logo sur billets	2 000,00 €	2 400,00 €	2 000,00 €	2 400,00 €

encart set de table	180,00 €	216,00 €	180,00 €	216,00 €
encart tract taurin 9 x 4,5cm			180,00€	216,00€
pub sur panneau novillada			416,67€	500,00€
Pub sur panneau corrida			833,33€	1000,00€
pack partenaires journée entreprise (1 pack = 10 entrées corrida, tendido 3-4 ombre et 10 entrées novillada	532,50€	639,00€		
pack partenaires journée entreprise (1 pack = 10 entrées corrida, tendido 3-4 ombre/soleil et 10 entrées novillada			487,50 €	585,00 €
encart tract marché en fête	45,00 €	54,00 €		
offre entreprise 1 1 pack partenaires + 1/4 page programme + 1 encart set de table	900,00 €	1 080,00 €	900,00 €	1 080,00 €
Offre entreprise 2 1 pack partenaires + 1 logo affiche + 1 encart set de table	1 200,00 €	1 440,00 €	1 200,00 €	1 440,00 €
offre entreprise 3 logo sur billets + 1 logo affiche + 1/4 page programme	2 700,00 €	3 240,00 €	2 700,00 €	3 240,00 €
offre entreprise 4 logo affiche + 1/4 page programme + 1 encart set de table	1 100,00 €	1 320,00 €	1 100,00 €	1 320,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les tarifs mentionnés ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 3 mars 2020
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 3 MARS 2020

PRESENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE, Adjoint, Mmes PICHAREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, M. ARENAS, Mme BEAUCHAUD, M. CARRERE, Mme FOURQUET, MM. WILS, RAMALHO, SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, LARTIGUE, CONEJERO, Mmes SEBBAH, LATASTE

ABSENTS/EXCUSES : M. GOUGE (pouvoir à M. le Maire), Mmes ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à Mme LEMBEZAT), BOUBARNE (pouvoir à M. DESPLAT), M. ROUMILLY (pouvoir à Mme LATASTE)

ABSENTE : Mme BATBEDAT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. WILS

20 – 20 - FÊTES D'ORTHEZ 2020 - CONVENTION DE MÉCÉNAT

Rapport présenté par Madame LABORDE, Maire-adjoint :

Vu la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, précisée par une instruction fiscale du 13 juillet 2004,

Considérant l'organisation des fêtes par la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne, manifestation culturelle qui perpétue la tradition des férias,

Considérant l'intérêt de cette démarche de mécénat,

Considérant que cette démarche permet aux entreprises d'apporter leurs contributions aux fêtes et notamment de financer la réalisation d'un film promotionnel sur la journée taurine pour une valeur de 1 500 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve le principe du renouvellement du dispositif,**
- **autorise Monsieur le Maire à négocier et à signer les conventions de mécénat et de partenariat avec les entreprises privées souhaitant apporter leur contribution aux fêtes d'Orthez (affiches, dossards, panneaux, réceptions et autres).**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 3 mars 2020
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 3 MARS 2020

PRESENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE, Adjoint, Mmes PICHAUREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, M. ARENAS, Mme BEAUCHAUD, M. CARRERE, Mme FOURQUET, MM. WILS, RAMALHO, SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, LARTIGUE, CONEJERO, Mmes SEBBAH, LATASTE

ABSENTS/EXCUSES : M. GOUGE (pouvoir à M. le Maire), Mmes ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à Mme LEMBEZAT), BOUBARNE (pouvoir à M. DESPLAT), M. ROUMILLY (pouvoir à Mme LATASTE)

ABSENTE : Mme BATBEDAT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. WILS

20 – 21 - FÊTES D'ORTHEZ 2020 – TARIFS JOURNÉE TAURINE DU 26 JUILLET 2020

Rapport présenté par Madame GUICHEMERRE, Conseillère municipale :

Considérant que, conformément à l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cadre des spectacles taurins et populaires organisés par la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne, il convient de fixer pour l'année 2020, les tarifs et les conditions de vente des billets et des packs.

Considérant qu'il convient aussi de prévoir dans ces tarifs la gratuité pour la novillada et la corrida pour les partenaires et élus qui seront invités par Monsieur le Maire, il est proposé les tarifs suivants :

NOVILLADA PIQUÉE DU DIMANCHE 26 JUILLET 2020	Montant HT 2019	Montant TTC 2019	Montant HT 2020	Montant TTC 2020
Tarif pré-ventes (jusqu'au vendredi 24 juillet 2020 – 23h59)				
Entrée Générale	16,67 €	20,00 €	16,67 €	20,00 €
Si un billet de corrida est également acheté	15,00 €	18,00 €	15,00 €	18,00 €
Tarif à partir du samedi 25 juillet 2020				
Entrée Générale	16,67 €	20,00 €	16,67 €	20,00 €
Gratuit pour les moins de 18 ans suivant les places disponibles				
CORRIDA DU DIMANCHE 26 JUILLET 2020				
1. Barrera – Couverte	62,50 €	75,00 €	62,50 €	75,00 €
2. Barrera – Ombre	58,33 €	70,00 €	58,33 €	70,00 €
3. Barrera – Ombre et Soleil	50,00 €	60,00 €	50,00 €	60,00 €
4. Barrera – Soleil	44,17 €	53,00 €	44,17 €	53,00 €
5. Contre - Barrera – Couverte	58,33 €	70,00 €	58,33 €	70,00 €
6. Contre - Barrera – Ombre	54,17 €	65,00 €	54,17 €	65,00 €
7. Contre - Barrera – Ombre et Soleil	48,33 €	58,00 €	48,33 €	58,00 €
8. Contre - Barrera –Soleil	41,67 €	50,00 €	41,67 €	50,00 €

9. Delantera – Couverte	54,17 €	65,00 €	54,17 €	65,00 €
10. Delantera – Ombre	50,00 €	60,00 €	50,00 €	60,00 €
11. Delantera – Ombre et Soleil	45,83 €	55,00 €	45,83 €	55,00 €
12. Delantera –Soleil	37,50 €	45,00 €	37,50 €	45,00 €
13. Tendido 1, 2 , 3, 4 et 5– Couverte	50,00 €	60,00 €	50,00 €	60,00 €
14. Tendido 1 , 2, 3, 4 et 5 – Ombre	45,83 €	55,00 €	45,83 €	55,00 €
15. Tendido 1 , 2, 3, 4 et 5 – Ombre et Soleil	37,50 €	45,00 €	37,50 €	45,00 €
16. Tendido 1 , 2, 3, 4 et 5 –Soleil	29,17 €	35,00 €	29,17 €	35,00 €
17. Tendido 6 et 7 – Couverte	45,83 €	55,00 €	45,83 €	55,00 €
18. Tendido 6 – Ombre	31,67 €	38,00 €	31,67 €	38,00 €
19. Tendido 6 – Ombre et Soleil	37,50 €	45,00 €	37,50 €	45,00 €
20. Tendido 6– Soleil	20,83 €	25,00 €	20,83 €	25,00 €
21. Tendido 8, 9 et 10 – Couverte	41,87 €	50,00 €	41,87 €	50,00 €
22. Pack journée 10 entrées novillada + corrida tendido 3-4 ombre/soleil			487,50€	585,00€
23. Pack journée 10 entrées novillada + corrida tendido 3-4 ombre	532,50 €	639,00 €	532,50 €	639,00 €
24. Billet découverte pour les jeunes de moins de 20 ans(limités à 25 places rang 4 et 5 soleil)	12,50 €	15,00 €	12,50 €	15,00 €
DROIT DE LOCATION 1 € par BILLET pour toute vente effectuée par internet	SANS OBJET	1,00 €	SANS OBJET	1,00 €

Offre spéciale – Agents de la Ville

Chaque agent pourra bénéficier :

- d'une place gratuite de corrida + une réduction de 25 % pour l'achat d'une deuxième place,
- d'un tarif spécial pour une place de Novillada à 13 € l'unité TTC, soit 10,83 € HT.

Divers

Une réduction de 10% sera accordée pour plus de 10 places de corrida achetées et payées avant le vendredi 24 juillet 2020 à 17 H 30.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 31 voix pour – 1 abstention (Mme SEBBAH), approuve les tarifs mentionnés ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 3 mars 2020
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 3 MARS 2020

PRESENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE, Adjoint, Mmes PICHAREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, M. ARENAS, Mme BEAUCHAUD, M. CARRERE, Mme FOURQUET, MM. WILS, RAMALHO, SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, LARTIGUE, CONEJERO, Mmes SEBBAH, LATASTE

ABSENTS/EXCUSES : M. GOUGE (pouvoir à M. le Maire), Mmes ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à Mme LEMBEZAT), BOUBARNE (pouvoir à M. DESPLAT), M. ROUMILLY (pouvoir à Mme LATASTE)

ABSENTE : Mme BATBEDAT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. WILS

20 – 22 - FÊTES 2020 – TARIF « MOINS DE 10 ANS » JOURNÉE TAURINE DU 26 JUILLET 2020

Rapport présenté par Madame GUICHEMERRE, Conseillère municipale :

Considérant que, conformément à l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cadre des spectacles taurins et populaires organisés par la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne, il convient de fixer pour l'année 2020 les conditions de vente des billets pour les spectacles taurins.

A ce titre, un tarif doit être rajouté pour la corrida 2020. Il s'agit de la gratuité pour les enfants de moins de 10 ans accompagnés obligatoirement par un responsable légal.

Cette gratuité est appliquée de façon suivante : UNE PLACE GRATUITE POUR UNE PLACE PAYANTE

Le responsable légal de l'enfant doit être averti du déroulement possible du spectacle et doit signifier prendre toutes les responsabilités vis-à-vis des conséquences pour son enfant.

La commune d'Orthez/Sainte-Suzanne est déchargée de toutes responsabilités.

Cette gratuité ne doit pas être affichée ni proposée ; elle ne s'appliquera que pour les demandes faites par les parents au moment du spectacle.

À partir de 10 ans l'enfant paye sa place en billet normal.

Les mineurs non accompagnés d'un responsable légal n'auront pas accès aux spectacles taurins du dimanche 26 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 29 voix pour – 1 contre (Mme SEBBAH), 2 abstentions (Mme BOUBARNE, M. DARRIGRAND), approuve cette gratuité.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 3 mars 2020
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 3 MARS 2020

PRESENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE, Adjoint, Mmes PICHAUREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, M. ARENAS, Mme BEAUCHAUD, M. CARRERE, Mme FOURQUET, MM. WILS, RAMALHO, SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, LARTIGUE, CONEJERO, Mmes SEBBAH, LATASTE

ABSENTS/EXCUSES : M. GOUGE (pouvoir à M. le Maire), Mmes ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à Mme LEMBEZAT), BOUBARNE (pouvoir à M. DESPLAT), M. ROUMILLY (pouvoir à Mme LATASTE)

ABSENTE : Mme BATBEDAT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. WILS

20 – 23 - OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) – FIXATION DE LA PARTICIPATION DÉFINITIVE DE LA COMMUNE D'ORTHEZ/SAINTE-SUZANNE

Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, Maire-adjoint :

Par délibération en date du 26 juin 2019, le Conseil municipal a validé la réalisation d'une étude pré-opérationnelle au lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le centre ancien d'Orthez en co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (CCLO) et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la CCLO.

Pour rappel, l'objectif de ce projet est de redonner de l'attractivité à la ville avec une priorité sur la requalification du centre ancien : offre nouvelle et diversifiée de logements, traitement massif de la vacance, amélioration de l'offre existante (adaptation des logements, amélioration énergétique, traitement de l'habitat dégradé, des copropriétés fragiles).

Dans le cadre de la consultation menée par la CCLO pour le choix du prestataire, une audition des trois candidats ayant répondu s'est tenue le 5 décembre 2019. Le jury, composé d'élus et de techniciens de la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne et de la CCLO a décidé à l'unanimité, de sélectionner la candidature du cabinet ALTAÏR, SCOP basée à Tarbes.

Suite à une négociation, le montant de l'offre retenue s'élève à 49 500 € TTC.

Comme indiqué à l'article 4 de la convention de co-maitrise d'ouvrage, « la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne participera financièrement à part égale au montant de l'étude déduction faite des subventions obtenues ». Le plan de financement définitif de l'étude est donc le suivant :

	Montant
Coût total de l'étude	49 500,00 €
ANAH (50 % du H.T.)	20 625,00 €
CD 64 (20 % du H.T.)	9 900,00 €
CCLO	9 487,50 €
Commune d'Orthez	9 487,50 €

En termes de calendrier, il est programmé de démarrer l'étude fin février dans l'objectif de présenter le diagnostic et les enjeux en juin 2020.

La proposition de la stratégie opérationnelle et des objectifs quantitatifs et qualitatifs est fixée pour novembre 2020 avant la rédaction de la convention de suivi-animation de l'OPAH-RU en décembre pour un démarrage opérationnel en janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve la participation au financement de l'étude pré-opérationnelle au lancement d'une OPAH-RU d'un montant de 9 487,50 €,**
- **autorise le versement de cette participation selon les conditions prévues dans la convention de co-maitrise d'ouvrage.**

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 3 mars 2020

Et tous les membres présents ont signé

Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 3 MARS 2020

PRESENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE, Adjoint, Mmes PICHAREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, M. ARENAS, Mme BEAUCHAUD, M. CARRERE, Mme FOURQUET, MM. WILS, RAMALHO, SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, LARTIGUE, CONEJERO, Mmes SEBBAH, LATASTE

ABSENTS/EXCUSES : M. GOUGE (pouvoir à M. le Maire), Mmes ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à Mme LEMBEZAT), BOUBARNE (pouvoir à M. DESPLAT), M. ROUMILLY (pouvoir à Mme LATASTE)

ABSENTE : Mme BATBEDAT

SECRETARE DE SEANCE : M. WILS

20 - 24 - ZAC SAINT SIGISMOND - APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE AU 31 DECEMBRE 2018

Rapport présenté par Monsieur SAPHORES, Conseiller municipal :

Monsieur le Maire rappelle, qu'en application de l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme, il convient d'approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) de la ZAC Saint-Sigismond présenté par la Société d'Equipement des Pays de l'Adour, titulaire de la convention publique d'aménagement signée avec la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne le 6 mars 2003 et prorogée par délibérations du Conseil municipal des 7 mars 2012, 17 mai 2016 et 27 juin 2018.

Au 31 décembre 2018, 26 terrains de la tranche 2 ont été vendus, 2 sous compromis de vente et 9 parcelles restantes à commercialiser.

Vu la convention publique d'aménagement du 6 mars 2003,

Vu les délibérations du Conseil municipal des 7 mars 2012, 17 mai 2016 et 27 juin 2018,

Vu le projet de CRAC au 31 décembre 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2018.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 3 mars 2020
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 3 MARS 2020

PRESENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE, Adjoint, Mmes PICHAREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, M. ARENAS, Mme BEAUCHAUD, M. CARRERE, Mme FOURQUET, MM. WILS, RAMALHO, SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, LARTIGUE, CONEJERO, Mmes SEBBAH, LATASTE

ABSENTS/EXCUSES : M. GOUGE (pouvoir à M. le Maire), Mmes ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à Mme LEMBEZAT), BOUBARNE (pouvoir à M. DESPLAT), M. ROUMILLY (pouvoir à Mme LATASTE)

ABSENTE : Mme BATBEDAT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. WILS

20 – 25 - CONVENTION POUR LA CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN EN MATIÈRE D'INGÉNIERIE ET D'ASSISTANCE DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES COMMUNAUX

Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, Maire-adjoint :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté des Communes de Lacq Orthez (CCLO) du 10 décembre 2018, l'intérêt communautaire pour l'exercice de la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie » a été réécrit, excluant désormais l'aménagement qualitatif et la création des espaces publics communaux. Dans ce contexte, la CCLO souhaite proposer une nouvelle offre d'accompagnement technique et administratif aux communes. Elle propose ainsi aux communes l'adhésion à un service commun pour répondre à leurs besoins en matière d'ingénierie pour ce qui est des compétences non transférées à la Communauté de Communes, et notamment dans le cadre de l'aménagement qualitatif des espaces publics et la création d'espaces publics nouveaux.

Le service commun a un rôle global de conseil et de proposition, le décideur restant le maître d'ouvrage communal en charge du pilotage de l'opération. Il est pris en charge en totalité par la CCLO.

Les missions pouvant être assurées par le service commun concernent l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) technique, juridique et financière et des missions de maîtrise d'œuvre dans les domaines de l'aménagement et des infrastructures.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 26 voix pour – 6 abstentions (M. DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, LARTIGUE, Mme SEBBAH, M. CONEJERO), décide :

- **d'adhérer au service commun en matière d'ingénierie et d'assistance aux communes dans le cadre de l'aménagement des territoires communaux de la Communauté de Communes Lacq-Orthez,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 3 mars 2020
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 3 MARS 2020

PRESENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE, Adjoint, Mmes PICHAUREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, M. ARENAS, Mme BEAUCHAUD, M. CARRERE, Mme FOURQUET, MM. WILS, RAMALHO, SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, LARTIGUE, CONEJERO, Mmes SEBBAH, LATASTE

ABSENTS/EXCUSES : M. GOUGE (pouvoir à M. le Maire), Mmes ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à Mme LEMBEZAT), BOUBARNE (pouvoir à M. DESPLAT), M. ROUMILLY (pouvoir à Mme LATASTE)

ABSENTE : Mme BATBEDAT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. WILS

20 – 26 - ACQUISITION DU BARRAGE SITUE EN AVAL DU PONT DE SAINTE-SUZANNE

Rapport présenté par Monsieur LABORDE, Maire-adjoint :

La société GETEC s'est vu confier par la Communauté de Communes Lacq-Orthez en 2019, l'inspection détaillée périodique du Pont sur le Laà. Il est relevé que le barrage situé en aval du pont, appartenant à la SARL FLOUS, représentée par Monsieur Jean-Jacques FLOUS, joue un rôle primordial dans le fonctionnement hydraulique du ruisseau et est intimement lié à l'ouvrage. La société GETEC constate que le barrage est aujourd'hui proche de la ruine et que son état s'est fortement dégradé entre la précédente visite en 2011 et celle de 2019. Le rapport conclu sur le risque de rupture de cet ouvrage qui provoquerait une érosion plus importante et donc un surcreusement du lit. L'entraînement des sédiments provoquerait alors une érosion régressive et la mise en péril du pont.

Ainsi, dans le cadre des travaux de consolidation du pont du Laà à Sainte-Suzanne par la Communauté de Communes Lacq-Orthez, il est nécessaire d'effectuer les travaux de renforcement de ce déversoir en maçonnerie privé à proximité, sis 399 rue Lacarrère.

Aussi, afin de faciliter la coordination de ces travaux, et dans un souci de mise en sécurité des biens et des personnes, la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne envisage d'acheter cet ouvrage, appartenant à la SARL FLOUS, à l'euro symbolique.

Considérant l'accord donné par Monsieur Flous, représentant la SARL FLOUS, le 27 janvier 2020 pour la cession à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section 497 CA n°145 d'une surface de 19 m² et section 497 B n°1267 d'une surface de 27 m² et pour la prise en charge des frais inhérents à cette vente,

Suite à l'avis favorable du Conseil Consultatif de Sainte-Suzanne qui s'est réuni le 31 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'approuver l'acquisition du barrage situé en aval du Pont de Sainte-Suzanne, sis 399 rue Lacarrère, cadastré section 497 CA n°145 d'une surface de 19m², et section 497 B n°1267 d'une surface de 27m², à l'euro symbolique,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes afférents au transfert de propriété du barrage et à son incorporation dans le domaine public,**
- **de préciser que les frais de transfert de propriété seront intégralement pris en charge par le cédant, la SARL FLOUS,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande d'autorisations administratives liées aux travaux de confortation des ouvrages.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 3 mars 2020
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 3 MARS 2020

PRESENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE, Adjoint, Mmes PICHAUREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, M. ARENAS, Mme BEAUCHAUD, M. CARRERE, Mme FOURQUET, MM. WILS, RAMALHO, SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, LARTIGUE, CONEJERO, Mmes SEBBAH, LATASTE

ABSENTS/EXCUSES : M. GOUGE (pouvoir à M. le Maire), Mmes ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à Mme LEMBEZAT), BOUBARNE (pouvoir à M. DESPLAT), M. ROUMILLY (pouvoir à Mme LATASTE)

ABSENTE : Mme BATBEDAT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. WILS

20 – 27 - RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, Président de la régie de l'eau et de l'assainissement :

Vu les articles L.2312-1, L. 3312-1, L. 4312-1, L. 5211-36 et 5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté à l'organe délibérant. Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique, qui donne lieu à un vote.

Les résultats 2019 pour les budgets de l'eau potable et de l'assainissement sont portés à titre indicatif dans les tableaux, sachant que les dernières écritures pour la clôture sont en cours de régularisation pour être en conformité avec les comptes du Trésorier.

Une analyse globale des comptes permet de cerner les forces et les faiblesses des services d'eau potable et d'assainissement mais aussi d'évaluer les marges de manœuvre disponibles pour les exercices suivants.

1. Le service de l'eau potable

1.1 Les dépenses d'exploitation

Article/Libellé	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019
011. Charges à caractère général	354 946,25 €	388 287,36 €	377 061,96 €	417 420,53 €	387 575,60 €
012. Charges de personnel	482 979,82 €	472 189,36 €	465 826,73 €	487 303,21 €	503 645,35 €
014. Atténuation de produits	163 265,00 €	192 000,00 €	202 228,00 €	164 798,00 €	133 974,00 €
65. Autres charges de gestion courante	5 238,30 €	12 055,69 €	4 675,66 €	34 526,99 €	46 919,37 €
Dépenses de gestion courante	1 006 429,37 €	1 064 532,41 €	1 049 792,35 €	1 104 048,73 €	1 072 114,32 €
66. Charges financières	4 718,59 €	4 269,45 €	3 798,06 €	3 303,29 €	2 783,96 €
67. Charges exceptionnelles	4 453,58 €	3 137,28 €	24 667,73 €	4 647,34 €	3 500,22 €
Total dépenses réelles d'exploitation	1 015 601,54 €	1 071 939,14 €	1 078 258,14 €	1 111 999,36 €	1 078 398,50 €

Nous constatons une baisse de 3,02 % des dépenses d'exploitation par rapport à 2018.

Cette baisse des dépenses peut s'analyser plus en détail, par chapitre :

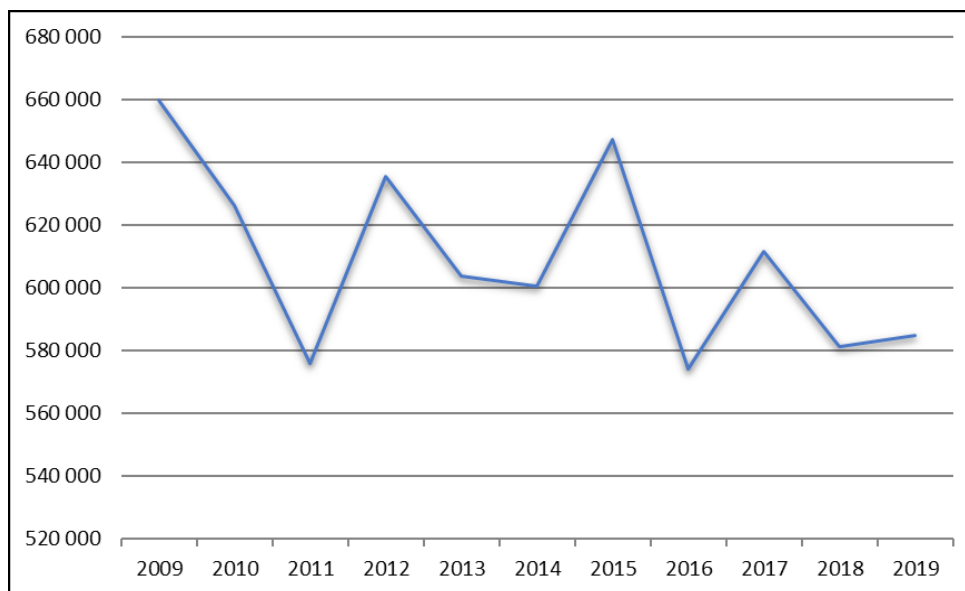
- **011 – Charges à caractère général** : une baisse de 7,15 % de ces charges est constatée, s'expliquant notamment par une baisse des travaux en régie, ayant eu un impact sur la commande de matériel (- 25 000 € HT), toutefois les dépenses liées au renouvellement des compteurs et aux réfections de chaussées sont en hausse (+ 20 000 € HT) ;
- **012 – Charges de personnel : augmentation de 3,35%** la hausse de la masse salariale s'explique par un retour à un effectif complet, le recrutement d'un apprenti ainsi qu'une contribution au service support financier pour la mise à disposition du comptable ;
- **014 – Atténuation de produits** : le montant des redevances reversées à l'Agence de l'eau est en forte baisse (- 18,70 %) en raison d'un décalage des appels de fonds, désormais à reverser entre juin et mars.

Les autres charges de gestion courante présentent une augmentation (+ 35,89%) marquée en raison du nombre de dossiers de créances éteintes en hausse.

1.2 Les recettes d'exploitation

Article/Libellé.	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019
013. Atténuation de charges	2 685,25 €	5 431,35 €	8 604,05 €	7 033,52 €	5 146,09 €
70111. Vente d'eau	818 827,62 €	743 806,26 €	775 530,69 €	751 680,23 €	742 866,39 €
70123. Redevance Prélèvement de la ressource	29 993,85 €	27 175,43 €	28 264,50 €	27 413,91 €	27 121,01 €
701241. Redevance Pollution domestique	183 211,14 €	166 771,23 €	178 075,00 €	175 720,61 €	172 042,20 €
704. Travaux	29 519,72 €	30 572,35 €	32 198,97 €	47 928,18 €	49 166,99 €
7064. Location de compteurs	205 798,55 €	192 717,81 €	205 930,81 €	204 824,09 €	204 689,05 €
7068. Autres prestations de service	17 423,15 €	10 973,00 €	10 395,00 €	14 610,90 €	12 890,50 €
7084. Mise à disposition de personnel facturé	27 597,14 €	39 733,88 €	40 336,26 €	33 171,79 €	21 407,66 €
74. Subvention d'exploitation					
75. Autres produits de gestion courante					2,21 €
Recettes de gestion courante	1 315 056,42 €	1 217 181,31 €	1 279 335,28 €	1 262 383,23 €	1 235 332,10 €
77. Produits exceptionnels	291,73 €	4379,32 €	-1 496,43 €	7 515,08 €	331,18 €
Total Recettes réelles d'exploitation	1 315 348,15 €	1 221 560,63 €	1 277 838,85 €	1 269 898,31 €	1 235 663,28 €

Les recettes d'exploitation en 2019 ont baissé de 2,70 % par rapport à l'année 2018.



Évolution des volumes d'eau potable vendus entre 2009 et 2019

On observe **une très légère augmentation de 3 500 m³ d'eau vendus (soit + 0,59%) en 2019** par rapport à 2018, cependant, avec 584 000 m³ vendus, l'année 2019 se situe en dessous de la moyenne des 10 dernières années qui est de 605 000 m³.

Il est à noter que cette augmentation ne se constate pas dans les recettes en raison du décalage comptable du 4^{ème} trimestre 2019, qui ne sera pris en charge qu'en 2020. Les volumes vendus au dernier trimestre 2019 ont été nettement supérieurs à ceux du dernier trimestre 2018.

Le montant des recettes 2019 est inférieur de 2,7% par rapport à la moyenne des 5 dernières années (1 269 000 €).

Tarif € HT	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Prix unitaire m3 Eau potable	1,25 €	1,28 €	1,28 €	1,28 €	1,28 €	1,28 €	1,28 €	1,28 €
Abonnement < 30 mm	38 €	39 €	39 €	39 €	39 €	39 €	39 €	39 €
> 30 et < 80 mm	74 €	75 €	75 €	75 €	75 €	75 €	75 €	75 €
> 80 mm	112 €	114 €	114 €	114 €	114 €	114 €	114 €	114 €

Au 1^{er} janvier 2020, les tarifs de l'eau potable restent inchangés.

1.3 Épargne nette

	EAU POTABLE			
	2016	2017	2018	2019
Recettes de gestion courante (Rf)	1 217 181,31 €	1 279 335,28 €	1 262 383,23 €	1 235 332,10 €
- Dépenses de gestion courante (Df)	- 1 064 532,41 €	- 1 049 792,35 €	- 1 104 048,73 €	- 1 072 114,32 €
= Résultat brut d'exploitation (Rf-Df)	152 648,90 €	229 542,93 €	158 334,50 €	163 217,78 €
- Intérêts (I)	- 4 269,45 €	- 3 798,06 €	- 3 303,29 €	- 2 783,96 €
+ Solde exceptionnel (Se = Re-De)	1 242,04 €	- 23 701,06 €	2 867,74 €	- 3 169,04 €
= Épargne brute (Rbrut-I+Se)	149 621,49 €	202 043,81 €	157 898,95 €	157 264,78 €
- Remboursement Capital (Rc)	- 9 409,12 €	- 9 875,78 €	- 10 365,59 €	- 10 879,69 €
= Épargne nette (Ebrute-Rc)	140 212,37 €	192 168,03 €	147 533,36 €	146 385,09 €
Dépenses d'équipement en investissement	129 697,91 €	286 786,46 €	22 627,86 €	153 674,30 €
Recettes d'équipement en investissement	18 462,93 €	110 146,60 €	45 877,71 €	47 798,20 €
Travaux réalisés en Régie	106 837,14 €	87 981,46 €	120 878,66 €	66 281,00 €

Par rapport à 2018, nous constatons une légère baisse de l'épargne nette de 0,78 %.

Les dépenses d'investissement réalisées en 2019 (153 674 € HT) ont été plus élevées qu'en 2018.

Le chantier du cœur de ville s'est achevé au second semestre 2018 et la dépense afférente est intervenue sur l'exercice 2019.

La maîtrise d'œuvre des travaux de la route de Bayonne a été engagée pour un montant de 24 500 € HT.

Un véhicule utilitaire destiné au service travaux a été commandé en fin d'exercice pour un montant de 42 000 € HT. La dépense est inscrite en reste à réaliser.

L'armoire électrique de la principale station de production d'eau potable de Baure a été rénovée et modernisée par la mise en place de variateurs de vitesse pour un montant de 22 462 € HT.

Les travaux réalisés en régie (moyens propres en personnel et achat de fournitures ou matériel) s'élèvent à 65 535 € HT pour 2019 et concernent principalement le renouvellement du réseau d'eau potable de la rue de la Trinité pour un linéaire de 600 ml.

1.4 Résultat de clôture

Le résultat de clôture est présenté dans le tableau ci-dessous :

EXÉCUTION DU BUDGET EAU - ANNÉE 2019 (résultats provisoires au 03/02/2020)

		DÉPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION
Réalizations de l'exercice 2019	Section d'exploitation	1 213 493,89 €	1 305 494,30 €	92 000,41 €
	Section d'investissement	234 385,01 €	235 759,68 €	1 374,67 €
Reports de l'exercice 2018	Report en section d'exploitation (002)		1 033 012,66 €	
	Report en section d'investissement (001)		42 781,85 €	
Résultat de clôture 2019	Section d'exploitation (R002)	1 213 493,89 €	2 338 506,96 €	1 125 013,07 €
	Section d'investissement (D001)	234 385,01 €	278 541,53 €	44 156,52 €
Restes à réaliser à reporter en 2020	Section d'investissement	87 623,76 €	0,00	- 87 623,76 €
Résultat cumulé	Section d'exploitation	1 213 493,89 €	2 338 506,96 €	1 125 013,07 €
	Section d'investissement	322 008,77 €	278 541,53 €	- 43 467,24 €
	TOTAL CUMULE	1 535 502,66 €	2 617 048,49 €	1 081 545,83 €

Le résultat de clôture prévisionnel 2019 pour la section d'exploitation reste largement positif comme en 2018.

Le résultat de clôture est stable.

1.5. Synthèse de la dette au 01/01/2020

Capital restant dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont Intérêts	Dont Capital
52 591 €	4,96%	4 ans	2 ans et 2 mois	13 774,04 €	2 354,76 €	11 419,28 €

- Dette par type de risque :

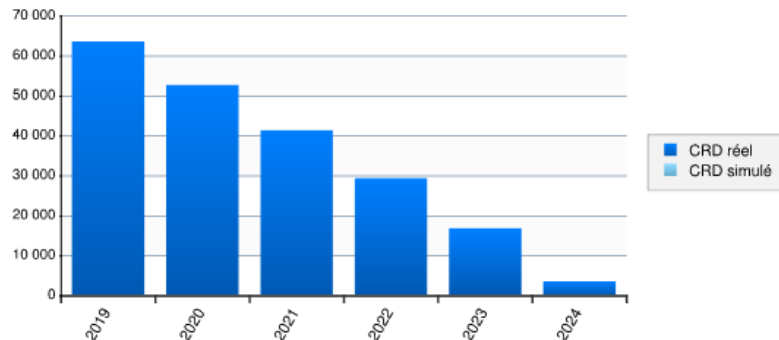
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	52 591 €	100,00%	4,96%
Variable	0 €	0,00%	0,00%
Ensemble des risques	52 591 €	100,00%	4,96%

- Dette selon la charte de bonne conduite :

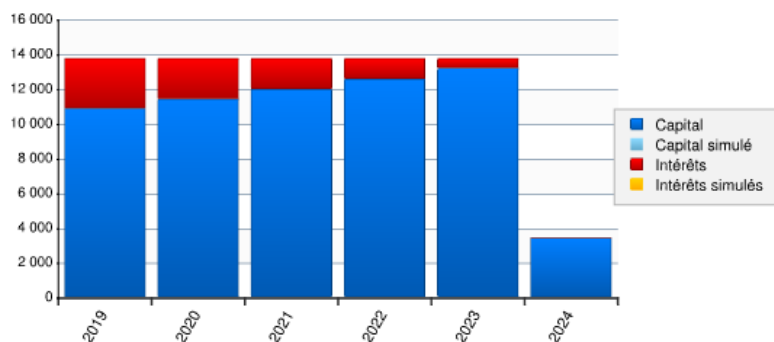
Risques (notation)	% dette concerné
A1 (faible)	100,00%

- Profil d'extinction de la dette :

Evolution du CRD



Flux de remboursement



1.6. Les orientations concernant l'eau potable en 2020

Le service eau potable prévoit de poursuivre en 2020 sa politique de travaux pour améliorer la qualité du réseau et des ouvrages, conformément aux priorités fixées par le schéma directeur d'alimentation en eau potable, avec notamment :

- L'amélioration des possibilités de circulation d'eau entre le secteur Méricain et le secteur Moncade ;
- Des travaux de renouvellement de canalisations à réaliser en cours d'année dans les secteurs suivants :
 - La route de Bayonne (de Districenter à la station Total, soit environ 1 100 mètres linéaires), en lien avec une opération de réfection de chaussée qui sera menée par le Conseil départemental en 2021,
 - La rue Pierre Bérégovoy (partie Est),
 - La rue du Col d'Osquich,
 - D'autres rues à déterminer selon les priorités définies par le schéma directeur.

Une étude de rénovation des locaux, comprenant la mise aux normes de l'accessibilité, est en cours. Des travaux pourraient être programmés en 2020.

2. Le service de l'assainissement

2.1. Les dépenses d'exploitation

Article/Libellé.	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019
011. Charges à caractère général	279 967,09 €	336 991,87 €	309 833,77 €	280 645,88 €	312 704,66 €
012. Charges de personnel	348 850,36 €	352 824,86 €	359 487,62 €	361 940,29 €	371 697,23 €
014. Atténuations de produits	115 112,00 €	131 000,00 €	102 898,00 €	104 805,00 €	82 180,00 €
65. Autres charges de gestion courante	3 486,12 €	6 636,65 €	4 578,45 €	27 312,25 €	26 845,07 €
Total dépenses de gestion courante	747 415,57 €	827 453,38 €	776 797,84 €	774 703,42 €	793 426,96 €
66. Charges financières	56 726,80 €	54 789,95 €	52 779,54 €	51 741,28 €	52 608,72 €
67. Charges exceptionnelles	5 324,18 €	5 333,55 €	6 159,43 €	5 906,10 €	15 413,62 €
Total dépenses réelles d'exploitation	809 466,55 €	887 576,88 €	835 736,81 €	832 350,80 €	861 449,30 €

Nous constatons une augmentation des dépenses d'exploitation par rapport à 2019 (+3,50 %), ces dépenses étant supérieures à la moyenne des dernières années (845 000 €).

La hausse constatée au chapitre 011 (charges à caractère général) s'explique par les évolutions suivantes :

- **Fourniture d'énergie** : les montants liés aux consommations électriques baissent en 2019 (- 20 000 € TTC), l'année précédente ayant été marquée par des rattrapages de factures élevées ;
- **Travaux en régie** : l'activité de travaux en assainissement a augmenté, les dépenses de matériel ont augmenté en conséquence (environ + 20 000 € TTC) ;
- **Entretien et maintenance** : certaines opérations de maintenance importantes ont été réalisées en 2018 ;
- **Réfections de chaussée** : un rattrapage de chantiers de réfections en attente a été réalisé, générant une augmentation marquée de ce poste de dépenses (+ 20 000 € TTC) ;
- **Entretien matériel roulant** : les nombreuses réparations effectuées sur les engins de chantier ont entraîné une augmentation de ce poste de 10 000 € TTC.

Les charges de personnel (+ 2,7 %) ont augmenté, à effectif constant, en raison des évolutions de rémunérations et de la contribution aux services supports de la commune.

Les atténuations de produits qui concernent la redevance « Modernisation des réseaux de collecte » reversée à l'Agence de l'Eau Adour Garonne sont en baisse en raison d'un décalage des appels de fonds, désormais à reverser entre juin et mars.

Les autres charges de gestion courante présentent une augmentation marquée en raison de créances admises en non-valeur et de créances éteintes d'une part en hausse et d'autre part ayant fait l'objet d'une régularisation, en lien avec les services du CDFIP.

2.2 Les recettes d'exploitation

Article/Libellé.	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019
013. Atténuation de charges	10 102,43 €	2 977,02 €	0,00	0,00	447,96 €
704. Travaux	8 259,00 €	12 008,97 €	14 300,00 €	10 253,55 €	14 080,79 €
70611. Redevance d'assainissement collectif	662 881,35 €	694 591,98 €	828 155,73 €	850 437,33 €	874 934,87 €
706121. Redevance Modernisation des réseaux de collecte	108 879,01 €	127 397,05 €	112 541,98 €	111 501,94 €	107 043,25 €
70613. Participation pour assainissement collectif	14 700,00 €	10 200,00 €	21 600,00 €	16 200,00 €	24 300,00 €
7068. Prestation de services	49 347,27 €	50 486,46 €	55 357,34 €	57 594,96 €	46 849,63 €
7084. Mises à disposition de personnel facturé	39 695,65 €	32 916,02 €	36 755,54 €	40 293,66 €	41 429,25 €
74. Subvention d'exploitation	25 189,00 €	10 478,00 €	3 000,00 €	3 449,00 €	14 501,00 €
75. Autres produits de gestion courante					1,18 €
Total recettes de gestion courante	919 053,71 €	941 055,50 €	1 071 710,59 €	1 089 730,44 €	1 123 587,93 €
77. Produits exceptionnels	159,4 €	776,82 €	735,83 €	100,57 €	274,90 €
Total Recettes réelles d'exploitation	919 213,11 €	941 832,32 €	1 072 446,42 €	1 089 831,01 €	1 123 862,83 €

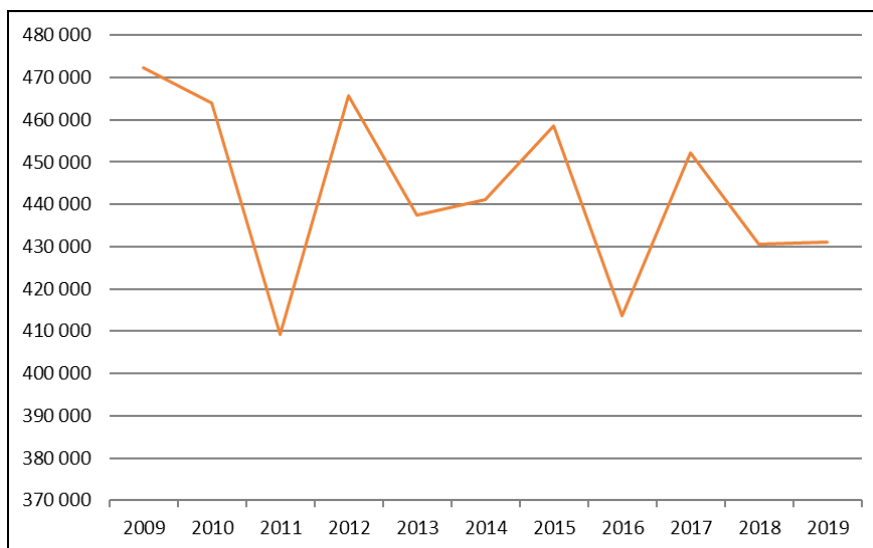
Les recettes en 2019 sont en augmentation de 3,01 % par rapport à 2018.

Les recettes issues de la PFAC (Participation Financière à l'Assainissement Collectif) sont en hausse, tout comme les recettes liées aux travaux.

La subvention d'exploitation, intitulée **aide à la performance épuratoire**, versée par l'Agence de l'eau a augmenté de façon inattendue, en raison de bonnes performances épuratoires et de critères d'attribution plus favorables.

Les recettes issues **des prestations de services** sont en baisse en raison d'une baisse des volumes payés par les syndicats voisins, conformément aux conventions en vigueur.

Les volumes facturés en 2019 sont assez stables si on les compare à 2018. Logiquement, la tendance est similaire à celle observée sur l'eau potable.



Evolution des volumes d'assainissement facturés entre 2009 et 2019 (hors secteur Gréchez)

Tarif € TTC	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Prix unitaire m3 Assainissement	1,31 €	1,33 €	1,40 €	1,43 €	1,58 €	1,58 €	1,58 €
Abonnement annuel	-	10,00 €	25,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €

Les tarifs de l'assainissement au 1^{er} janvier 2020 resteront inchangés.

2.3 Épargne nette

	ASSAINISSEMENT			
	2016	2017	2018	2019
Recettes de gestion courante (Rf)	941 055,50 €	1 071 710,59 €	1 089 730,44 €	1 123 587,93 €
- Dépenses de gestion courante (Df)	- 827 453,38 €	- 776 797,84 €	- 775 270,48 €	- 793 426,96 €
= Résultat brut d'exploitation (Rf-Df)	113 602,12 €	294 912,75 €	314 459,96 €	330 160,97 €
- Intérêts (I)	- 54 789,95 €	- 52 779,54 €	- 51 741,28 €	- 52 608,72 €
+ Solde exceptionnel (Se = Re-De)	- 4 556,73 €	- 5 423,60 €	- 5 805,53 €	- 15 138,72 €
= Épargne brute (Rbrut-I+Se)	54 255,44 €	236 709,61 €	256 913,15 €	262 413,53 €
- Remboursement Capital (Rc)	- 77 897,52 €	- 89 235,48 €	- 92 746,08 €	- 101 661,29 €
= Épargne nette (Ebrute-Rc)	- 23 642,08 €	147 474,13 €	164 167,07 €	160 752,24 €
Dépenses d'équipement en investissement	130 552,93 €	337 835,68 €	36 977,40 €	567 779,07 €
Recettes d'équipement en investissement	79 667,98 €	358 866,55 €	53 353,12 €	229 907,62 €
<i>Travaux réalisés en Régie</i>	<i>61 793,01 €</i>	<i>89 187,68 €</i>	<i>12 602,40 €</i>	<i>62 157,06 €</i>

Nous constatons une légère hausse de l'épargne brute de 1,45 %, s'expliquant par une augmentation des recettes plus importante que la hausse des dépenses.

L'épargne nette est en baisse de 3,11%, en raison d'un remboursement du capital en hausse (+ 10 000 €).

Les dépenses d'investissement réalisées en 2019 ont beaucoup augmenté, atteignant 576 779 € TTC. Des subventions sont attendues pour le financement de ces opérations.

Le chantier du cœur de ville s'est achevé au second semestre 2018 et le solde du marché a impacté l'exercice 2019.

Les travaux réalisés en régie (moyens propres en personnel et achat de fournitures ou matériel) s'élèvent à 62 157,06 € TTC pour 2019 et concernent principalement la création et la réhabilitation des réseaux d'assainissement des rues de l'Écorcherie, du pont Vieux et du Prince Noir ainsi que la mise en place d'un nouveau poste de refoulement.

Le marché de mise en place de dispositifs de mesures sur le réseau d'assainissement, attribué à Veolia, pour un montant total de 244 000 € TTC a été réalisé et payé en quasi-totalité. Pour financer ces travaux, un emprunt d'un montant de 200 000 € a été contracté.

Les travaux de démolition de l'ancienne station d'épuration ont été réalisés par l'entrepris B.L.T.P. pour un montant de 17 160 € TTC.

L'étude d'avant-projet des travaux d'assainissement du Rontun a été effectuée en cours d'année, pour un montant de 27 000 € TTC, permettant de constituer un dossier pour l'appel à projet Naïade lancé par le Département. Cet avant-projet sera suivi d'une mission de maîtrise d'œuvre complète.

2.4 Résultat de clôture

Le résultat de clôture est présenté dans le tableau ci-dessous :

EXÉCUTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT - ANNÉE 2019 (résultats provisoires au 03/02/2020)

		DÉPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION
Réalizations de l'exercice 2019	Section d'exploitation	1 048 790,46 €	1 206 778,46 €	157 988,00 €
	Section d'investissement	827 287,10 €	564 132,80 €	- 263 154,30 €
Reports de l'exercice 2018	Report en section d'exploitation (002)		379 756,38 €	
	Report en section d'investissement (001)		100 984,61 €	
Résultat de clôture 2019	Section d'exploitation (R002)	1 048 790,46 €	1 586 534,84 €	537 744,38 €
	Section d'investissement (D001)	827 287,10 €	665 117,41 €	- 162 169,69 €
Restes à réaliser à reporter en 2020	Section d'investissement	28 107,89 €	219 990,00 €	191 882,11 €
Résultat cumulé	Section d'exploitation	1 048 790,46 €	1 586 534,84 €	537 744,38 €
	Section d'investissement	855 394,99 €	885 107,41 €	29 712,42 €
	TOTAL CUMULE	1 904 185,45 €	2 471 642,25 €	567 456,80 €

L'exercice 2019 est marqué par un résultat d'exercice positif pour la section d'exploitation. Le report de l'exercice 2018 vient renforcer ce résultat.

Le résultat prévisionnel de la section d'investissement pour l'exercice 2019 est négatif. Toutefois, les restes à réaliser sont largement positifs en recettes car des subventions ont été accordées et seront versées pour les opérations en cours. Le résultat cumulé de la section d'investissement est ainsi positif.

L'autofinancement dégagé par la section d'exploitation a été consommé par les investissements réalisés.

L'équilibre a été trouvé par l'emprunt contracté en début d'année, ainsi que les restes à réaliser en recettes, qui correspondent à des subventions dont les versements seront à solliciter en 2020.

Cette amélioration du résultat total cumulé marque une amélioration de la situation globale du budget de l'assainissement. De plus, les restes à réaliser en dépenses sont faibles, ce qui permet de disposer d'une situation financière satisfaisante, en prévision de lourds investissements à réaliser dès 2020.

Pour mémoire, la Régie de l'assainissement n'exerce que la compétence de l'assainissement collectif mais elle gère 80 % de réseaux unitaires dans lesquelles s'écoulent des eaux pluviales de voirie ou de bassins versants. Aucune recette n'est perçue pour ces eaux pluviales.

2.5. Synthèse de la dette au 1^{er} janvier 2020

Capital restant dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Annuité au cours de l'exercice	Dont intérêts	Dont capital
1 901 717 €	2,76%	13 ans et 9 mois	7 ans et 7 mois	163 795,29 €	52 118,87 €	111 676,42 €

- Dette par type de risque :

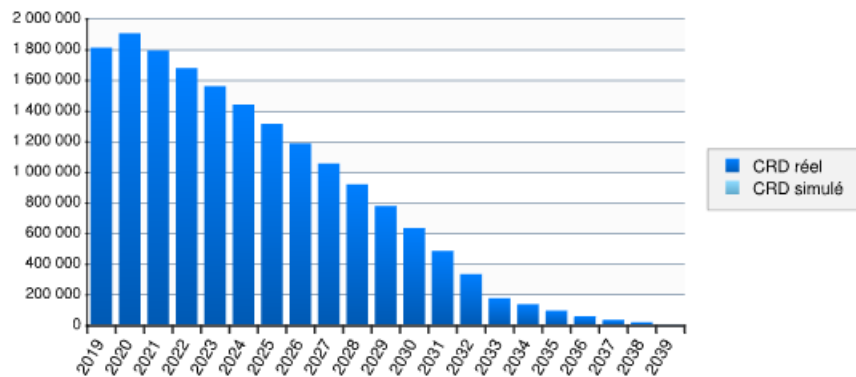
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	574 407 €	30,20%	2,10%
Variable	254 266 €	13,37%	0,00%
Barrière	1 073 045 €	56,43%	3,77%
Ensemble des risques	1 901 717 €	100,00%	2,76%

- Dette selon la charte de bonne conduite :

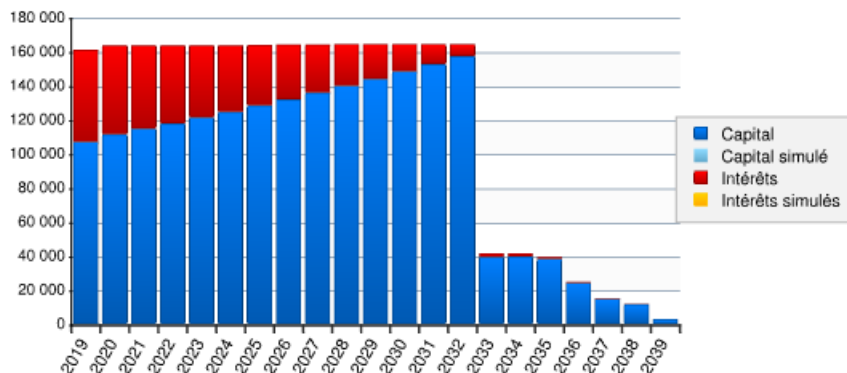
Risques (notation)	% dette concerné
A1 (faible)	37,17 %
B1 (faible)	62,83 %

- Profil d'extinction de la dette :

Evolution du CRD



Flux de remboursement



2.6 Les orientations pour l'assainissement en 2020

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques a mis en demeure la commune d'Orthez de réaliser des travaux prioritaires sur les réseaux d'assainissement, selon un programme de travaux réévalué en cours d'année. À l'horizon 2025, des travaux estimés à plus de 4 millions d'euros devront être engagés afin de restaurer la qualité du système de collecte et de limiter les déversements vers le milieu naturel de manière à rendre le système « conforme » à la réglementation en vigueur. La mise en œuvre de ce programme a débuté en 2018.

Les opérations suivantes sont prévues :

- Des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement dans le secteur du Rontun, pour un linéaire créé de près de 4 000 mètres et 130 habitations concernées par des travaux de mise en conformité des branchements. Les travaux consisteront également en la réhabilitation et la création de deux postes de refoulement. L'ensemble de cette opération est estimé à 1 400 000 € HT. La commune devrait bénéficier de l'aide du Conseil départemental (21 %) et de l'Agence de l'eau (a minima 10%). La Banque des territoires a accordé un Aqua-prêt d'un montant de 950 000 €.
- Des travaux externalisés de mise en séparatif et de reconfiguration du réseau d'assainissement du secteur de la route de Bayonne, en anticipation des travaux de réfection de voirie prévus route de Bayonne par le Conseil départemental. Ces travaux sont estimés à 130 000 € HT pour l'assainissement des eaux usées. Une partie des travaux seront réalisés en régie. Une convention est en cours de validation avec la C.C.L.O. pour les travaux relevant de la compétence eaux pluviales associées à la voirie.

D'autre part, plusieurs opérations importantes d'entretien seront à réaliser sur la station d'épuration impactant la section d'exploitation, ainsi que du matériel de pompage pour les postes de refoulement.

2. Les effectifs de la Régie de l'eau et de l'assainissement

2.1. Le tableau des effectifs

Selon l'avenant à l'accord cadre en matière d'aménagement et de réduction du temps de travail applicable depuis le 1^{er} janvier 2016, les agents travaillent sur la base de 37 heures hebdomadaires sur 5 jours, compensées par l'attribution de 11 jours d'ARTT.

Un service d'astreinte est assuré 24/24h et 7/7j par des agents de la Régie.

Suite au départ de l'agent en charge de la comptabilité, un agent du service Finances de la commune a été mis à disposition de la Régie à 80% de son temps.

Au 1^{er} novembre 2018, un apprenti en BTS électrotechnique a rejoint les effectifs, jusqu'en octobre 2020. Un agent a été placé en disponibilité au 1^{er} janvier 2020, et a été remplacé au 1^{er} février 2020.

Un autre agent est toujours placé en disponibilité.

Tableau des effectifs				
	Catégorie	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019	Commentaires
Directeur	A	1	1	
Responsable service opérationnel	B	1	1	
Service administratif				
Chargé de comptabilité	B	0	1	Pourvu par mise à disposition à 80% d'un agent du service Finances
Chargé de facturation	C	1	1	
Chargée d'encaissement	C	1	1	
Chargée d'accueil et gestion clientèle	C	1	1	Contrat de droit privé – temps partiel 80 % depuis juin 2017
Support technique				
Technicien support technique	B	1	1	
Agent support technique	C	1	1	
Service exploitation				
Chef du service exploitation	C	1	1	
Agent d'exploitation	C	1	1	
Électromécanicien	C	1	1	
Agent d'exploitation	C	1	1	
Agent d'exploitation	C	1	1	
Apprenti		1	1	
Service travaux				
Chef du service travaux	C	1	1	
Agent travaux	C	1	1	
Agent travaux	C	1	1	Pourvu contrat de droit privé en septembre 2017
Agent travaux	C	1	1	
Agent travaux	C	1	1	
Agent travaux	C	1	1	En disponibilité
Agent travaux	C	0	0	
	TOTAL	19	20	

2.2. Évolution de la masse salariale

La masse salariale représente moins de la moitié des dépenses d'exploitation des services d'eau (47,94 %) et d'assainissement (43,15 %).

Les montants inscrits dans le tableau suivant incluent les charges interservices de personnel reversées au budget principal de la ville pour l'exécution de services supports (marchés publics, DRH, etc.) :

	2015	2016	2017	2018	2019
012 Charges de personnel EAU	480 540,55 €	472 189,36 €	465 826,73 €	487 303,21 €	503 645,35 €
012 Charges de personnel ASST	348 850,36 €	352 824,86 €	359 487,62 €	361 940,29 €	371 697,23 €
012 Charges de personnel TOTAL	829 390,91 €	825 014,22 €	825 314,35 €	849 243,50 €	875 342,58 €

Concernant les charges de personnel des services eau potable et assainissement, les effectifs devraient rester stables en 2020 et l'évolution des dépenses sera liée à l'avancement des agents le cas échéant.

Suite à l'avis favorable du Conseil d'Exploitation qui s'est réuni le 20 février 2020 et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaires 2020 sur la base du rapport présenté en séance,**
- **adopte le rapport d'orientation budgétaire 2020.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 3 mars 2020
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 3 MARS 2020

PRESENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE, Adjoint, Mmes PICHAREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, M. ARENAS, Mme BEAUCHAUD, M. CARRERE, Mme FOURQUET, MM. WILS, RAMALHO, SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, LARTIGUE, CONEJERO, Mmes SEBBAH, LATASTE

ABSENTS/EXCUSES : M. GOUGE (pouvoir à M. le Maire), Mmes ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à Mme LEMBEZAT), BOUBARNE (pouvoir à M. DESPLAT), M. ROUMILLY (pouvoir à Mme LATASTE)

ABSENTE : Mme BATBEDAT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. WILS

20 – 28 - CONVENTION D'ECHANGES D'EAU POTABLE AVEC LE SYNDICAT GAVE ET BAÏSE

Rapport présenté par Monsieur CARRERE, Conseiller municipal :

Le Syndicat Mixte d'eau et d'assainissement de Gave et Baïse et la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne sécurisent leur ressource en eau potable grâce à une convention d'échanges d'eau qu'il est nécessaire de renouveler.

La présente convention, qui annule et remplace toute convention antérieure, a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les parties conviennent de se fournir mutuellement de l'eau potable.

Elle définit successivement les conditions administratives, techniques et financières liées aux fournitures d'eau.

Les échanges de secours entre le Syndicat et la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne se font via deux points de livraison situés à Castétis (route de Pau) et Biron (Z.I. de Naude).

Cette convention concerne aussi l'alimentation en eau potable permanente du quartier Cauhapé à Castétis (territoire du Syndicat) via le réservoir « Castagnas » et les réseaux de la Régie des Eaux, représentant environ 2 000 m³/an.

Cette convention prend effet le 1^{er} janvier 2020, pour une durée de 4 ans.

Suite à l'avis favorable du Conseil d'Exploitation qui s'est réuni le 20 février 2020 et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le projet de convention d'échanges d'eau potable entre le Syndicat Gave et Baïse et la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que les pièces s'y rapportant.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 3 mars 2020
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 3 MARS 2020

PRESENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE, Adjoint, Mmes PICHAREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, M. ARENAS, Mme BEAUCHAUD, M. CARRERE, Mme FOURQUET, MM. WILS, RAMALHO, SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, LARTIGUE, CONEJERO, Mmes SEBBAH, LATASTE

ABSENTS/EXCUSES : M. GOUGE (pouvoir à M. le Maire), Mmes ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à Mme LEMBEZAT), BOUBARNE (pouvoir à M. DESPLAT), M. ROUMILLY (pouvoir à Mme LATASTE)

ABSENTE : Mme BATBEDAT

SECRETARE DE SEANCE : M. WILS

20 – 29 - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ - ORTHEZ ET LA COMMUNE D'ORTHEZ/SAINTE-SUZANNE POUR LES TRAVAUX DE LA ROUTE DE BAYONNE

Rapport présenté par Monsieur CARRERE, Conseiller municipal :

Le Département des Pyrénées-Atlantiques a informé la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne de son intention de procéder courant 2021 à la réfection de la couche de roulement de la route départementale 817, route de Bayonne, à la sortie ouest d'Orthez.

La réfection du revêtement de chaussée sera ainsi précédée de travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et des réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

En effet, le schéma directeur d'assainissement mentionne ce secteur comme sensible aux eaux d'origines pluviales. En conséquence de quoi, la Régie de l'Eau et de l'Assainissement souhaite apporter une amélioration sur les réseaux d'assainissement afin de réduire les apports d'eaux claires météoriques avec un projet de travaux courant 2020.

La mise en séparatif des eaux pluviales associées à la voirie est une priorité, en les conservant dans le réseau unitaire lorsque cela est possible, ou en les collectant dans un nouveau réseau strictement pluvial, qui serait alors à créer.

Les études de niveau avant-projet font apparaître un coût estimé de travaux de pluvial de 110 000 € HT, soit 132 000 € TTC. Les études se poursuivent afin d'affiner et d'optimiser ces coûts. A ce stade, les crédits votés au budget primitif 2020 de la communauté de communes pour cette opération sont de 30 000 €.

Dans ces conditions, par délégation, et considérant que la majorité des travaux à réaliser relève de sa compétence, la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux (eau potable, eaux usées, eaux pluviales) nécessaires sur ce secteur.

La communauté des communes versera une participation pour les travaux de pluvial relevant de sa compétence à l'avancement des travaux.

Les travaux faisant l'objet de cette convention ne pourront être engagés préalablement au vote des crédits suffisants aux budgets primitifs 2020 de l'eau et de l'assainissement.

Suite à l'avis favorable du Conseil d'Exploitation qui s'est réuni le 20 février 2020 et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve le projet de convention de maîtrise d'ouvrage déléguée par la Communauté des Communes de Lacq-Orthez à la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que les pièces s'y rapportant.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 3 mars 2020
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 3 MARS 2020

PRESENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE, Adjoint, Mmes PICHAUREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, M. ARENAS, Mme BEAUCHAUD, M. CARRERE, Mme FOURQUET, MM. WILS, RAMALHO, SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, LARTIGUE, CONEJERO, Mmes SEBBAH, LATASTE

ABSENTS/EXCUSES : M. GOUGE (pouvoir à M. le Maire), Mmes ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à Mme LEMBEZAT), BOUBARNE (pouvoir à M. DESPLAT), M. ROUMILLY (pouvoir à Mme LATASTE)

ABSENTE : Mme BATBEDAT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. WILS

20 – 30 - RECRUTEMENT ET GRATIFICATION D'UN STAGIAIRE POUR LE SERVICE EAU POTABLE

Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, Président de la régie de l'eau et de l'assainissement :

Vu la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires,

Vu la loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances,

En 2019, l'Agence Régionale de Santé a présenté aux collectivités en charge de la compétence eau potable le Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux potables (P.G.S.S.E.).

Le P.G.S.S.E. constitue une stratégie générale de prévention basée sur l'évaluation et la gestion des risques, couvrant toutes les étapes de l'approvisionnement en eau, du captage au consommateur. Ce plan porte sur l'ensemble des mesures préventives et correctives permettant de réduire les risques de détérioration de la qualité de l'eau.

Afin de mener cette évaluation des risques sur le système d'eau potable de la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne, il est envisagé de recruter un stagiaire pour effectuer ce travail sur une durée de six mois. Le stagiaire réalisera l'évaluation des risques et proposera un plan d'actions.

Le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non.

Elle prend la forme d'une gratification dont le montant forfaitaire, accordée en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité, est déterminé par le montant applicable par les textes en vigueur. Les textes définissent le taux de gratification horaire minimum de 15 % du plafond horaire de la Sécurité sociale (fixé à 26 €, soit 3,90 € / heure). La gratification n'est pas soumise à cotisation sociale.

Le stage durera 6 mois à compter de mars ou avril 2020, selon le calendrier de la formation, représentant 875 heures, soit une rémunération totale proposée de 3 412,50 €.

Considérant que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'eau potable,

Suite à l'avis favorable du Conseil d'Exploitation qui s'est réuni le 27 janvier 2020 et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve le versement d'une gratification pour ce stage, selon les conditions prévues ci-dessus,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer la convention de stage.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 3 mars 2020
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 3 MARS 2020

PRESENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE, Adjoint, Mmes PICHAUREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, M. ARENAS, Mme BEAUCHAUD, M. CARRERE, Mme FOURQUET, MM. WILS, RAMALHO, SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, LARTIGUE, CONEJERO, Mmes SEBBAH, LATASTE

ABSENTS/EXCUSES : M. GOUGE (pouvoir à M. le Maire), Mmes ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à Mme LEMBEZAT), BOUBARNE (pouvoir à M. DESPLAT), M. ROUMILLY (pouvoir à Mme LATASTE)

ABSENTE : Mme BATBEDAT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. WILS

20 – 31 - DEGREVEMENTS – FACTURES CONSOMMATION D'EAU

Rapport présenté par Monsieur CARRERE, Conseiller municipal :

Vu les demandes de dégrèvements concernant plusieurs factures d'eau potable,

Vu l'importance des fuites constatées par les services de la Régie des Eaux,

Vu le règlement du service public de l'eau potable et notamment l'article 40 fixant les modalités de calcul des dégrèvements sur les consommations d'eau,

Vu l'article R2221-72 du Code Général des Collectivités Territoriales qui liste les dossiers relevant du Conseil municipal après avis du Conseil d'Exploitation.

Suite aux demandes des abonnés sur leur facture d'eau et après examen technique et administratif des services de la Régie des Eaux, il est proposé d'accorder le dégrèvement suivant d'un montant total de 269,21 € TTC qui se résume comme suit :

Exercice Session	MOTIF	N° FACTURE	MONTANT TTC DEGREVE	
			Budget EAU	Budget ASSAINISSEMENT
2019	Fuite	EAU-2019-058	34,97 €	234,24 €
		TOTAUX	34,97 €	234,24 €
			269,21 €	

Volumes en m3 pour l'eau et m3 pour l'assainissement qui se résument comme suit :

Exercice	MOTIF	CUBAGE DEGREVE DIRECTEMENT SUR FACTURE	
		EAU m ³	ASSAINISSEMENT m ³
2020	Fuite	705	748
	TOTAL	705	748

Suite à l'avis favorable du Conseil d'exploitation qui s'est réuni le 20 février dernier, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les dégrèvements présentés.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 3 mars 2020
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON

Affiché en Mairie le